



CHAMPIONNAT BI- DEPARTEMENTAL

COTES D' ARMOR ET D'ILLE ET VILAINE

A VEZIN - LE – COQUET

DU 26 AU 29 OCTOBRE 2023

Règlement du concours

Article 1 : Le championnat bi- départemental 2023 est organisé par l'Oiseau Club Rennais (O.C.R) et se déroulera du jeudi 26 au dimanche 29 octobre 2023 salle polyvalente 8 rue de Rennes 35746 Vezin – le – Coquet.

Le comité organisateur de cette manifestation est constitué par le comité directeur de l'Oiseau Club Rennais.

Article 2 : Pourront participer à ce championnat bi – départemental tous les éleveurs membres de l'union Ornithologique de France (U.O.F) et adhérents d'une société 22/35 affiliée à la région Ornithologique de Bretagne (R.O.B).

Article 3 : Pourront concourir les oiseaux issus de propre élevage, bagues fermées au numéro de l'éleveur, bagues reconnues U.O.F , C.D.E ou club technique.

Article 4 : Pour les oiseaux d'espèces protégées qui nécessitent une autorisation particulière, les éleveurs devront fournir une copie du certificat de capacité et d' ouverture d'établissement ou de l'autorisation préfectorale de détention. Ces documents devront accompagner la feuille d'engagement.

Article 5 : Les oiseaux en concours, cédés lors de cette manifestation, ne pourront quitter la salle d'exposition que le dimanche soir après la fermeture au public et le délogement.

Article 6 : Chaque participant devra remplir et signer une ou des feuilles d'engagements individuel, duo (2 oiseaux nouveau cette année) et stam 4 oiseaux. Ces feuilles seront à remettre accompagnées d'un chèque du montant total des droits d' inscription et du palmarès (facultatif) au correspondant de chaque club qui assurera la saisie des engagements sur Ornithonet.

Article 7 : Le correspondant de chaque club devra adresser les feuilles d'engagements accompagnées d'un tableau récapitulatif et d'un chèque global, à l'ordre de l'Oiseau Club

Rennais chez : Monsieur Alain BURBANT 16, rue de la croix Rouge 35000 RENNES. Téléphone 06.87.18.63.51 , Mail alain.burbant@orange.fr pour le **samedi 14 octobre 2023 DELAI DE RIGUEUR .**

Article 8 : Les droits d'inscriptions sont : Engagement individuel 3,00€

Engagement duo 5,00€

Engagement stam 10,00€

Palmarès (facultatif) 5,00€

Tout oiseau engagé ne pourra être remplacé que par un sujet identique (même classe, même section) En cas d'absence d'oiseau, les droits payés restent acquis à l' O.C.R. Les classes de jugement sont celles de l'U.O.F COM FRANCE en vigueur **(soyez vigilant à une éventuelle modification des classes qui pourrait être faite avant le championnat)**

Article 9 : Les oiseaux seront reçus pour le logement le **jeudi 26 octobre de 14h00 à 18h00**. Les oiseaux arriveront engagés sur fond de graines, à l'exception des oiseaux des sections K , L, M, N qui seront mis en volières prévues par l'organisateur. Les mangeoires et abreuvoirs seront fournis par l'Oiseau Club Rennais.

Une feuille d'engagement strictement identique à la feuille d'inscription mais complétée du numéro de bague devra accompagner les oiseaux.

Une feuille de déclaration sur l'honneur de chaque participant au concours accompagnera celle de l'engagement ainsi que **les certificats capacitaires et les fiches IFAP** pour les oiseaux concernés.

Tout oiseau reconnu malade par le vétérinaire sera retiré du concours. Si l'oiseau reconnu malade ou le décès d'un oiseau avant le jugement fait partie d'un duo ou d'un stam, les autres oiseaux seront jugés comme suit : pour un duo 1 individuel, pour un stam soit 1 duo + 1 individuel ou trois individuels. Le comité organisateur ne pourra être tenu responsable des accidents, pertes, vols ou mortalités.

Article 10 : Les oiseaux seront jugés la journée du vendredi 27 octobre. Seuls les mandatés du club organisateur seront habilités à assister les juges, sauf pour le jugement de leurs propres oiseaux.

Juges pressentis

canaris de postures : Loïc HUDON

canaris de couleurs : Jean-Albert EUDE

Exotiques bec droit : Bruno SAPPEY

Psittacidés : Nicolas KERGUEN

Article 11 : Les récompenses seront décernées par référence aux décisions des juges réputées sans appel. Les bagues des oiseaux primés seront contrôlées par un ou des commissaires désignés par le comité organisateur.

Pour être primés, les oiseaux devront obtenir

Individuel :

Duo :

Stam :

Champion 90pts

Champion 180pts

Champion 360pts

2 ème 89pts

2 ème 178pts

2 ème 356pts

3 ème 89pts

3 ème 178pts

3 ème 356pts

La remise des prix aura lieu le dimanche 29 octobre 2023 à 11h00 dans la salle d'exposition. Un vin d'honneur sera offert à tous les éleveurs ayant participé à ce championnat. Chaque exposant disposera de deux entrées gratuites pour la durée de l'exposition.

Article 12 : L' exposition sera ouverte au public le samedi 28 de 14h00 à 18h00 et le dimanche 29 de 10h00 à 17h30 . Entrée 2,50€, gratuit pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés.

Article 13 : Le délogement se déroulera à 17h30 le dimanche 29 octobre à la fermeture de l'exposition. Seuls les exposants seront admis à rester dans la salle pour récupérer leurs oiseaux sous la responsabilité de leur président ou de leur mandataire.

Article 14 : Les éleveurs inscrivant des oiseaux à ce concours s'engagent à accepter et respecter le présent règlement.

Michel HAMEL

Président de l'O.C.R

